



Impasse de la Colline 1
Case postale
1762 Givisiez

☎ 026 305 52 52
Fax 026 305 52 62

CCP / PCK 17 – 1628 - 4

Aux Conseils communaux
du canton de Fribourg

V/réf.
I/ Ref.

N/réf.
U/Ref. RPI / IPV

1762 Givisiez, janvier 2010

Réduction des primes d'assurance-maladie

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord, nous avons le plaisir de vous informer qu'un nouveau Chef de la section Assurance-maladie, Monsieur Pascal Boschung, est entré en fonction le 1^{er} décembre 2009.

Par ailleurs, nous vous informons que l'ordonnance du Conseil d'Etat du 16 décembre 2008 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie, a été reconduite en 2010. Les critères pris en considération pour l'examen du droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie restent donc inchangés en 2010.

En revanche, les primes moyennes mensuelles de référence pour fixer le montant de la réduction des primes de l'année 2010 se présentent comme suit :

Région 1

Adultes 26 ans et +	Fr. 346.00
Jeunes adultes 19 à 25 ans	Fr. 295.00
Enfants jusqu'à 18 ans	Fr. 84.00

Région 2

Adultes 26 ans et +	Fr. 314.00
Jeunes adultes 19 à 25 ans	Fr. 263.00
Enfants jusqu'à 18 ans	Fr. 76.00

Pour tous autres renseignements, vous avez la possibilité de vous référer au **mémento 2010** que nous vous remettons en annexe.

Formulaire de demande de subsides

Nous constatons qu'un certain nombre de demande de subsides nous parvient encore au moyen de l'ancien formulaire. Pour des raisons d'organisation, nous vous serions reconnaissants de ne plus utiliser les anciens formulaires. Le nouveau formulaire de demande de subsides est disponible sur notre site internet : <http://www.caisseavsfr.ch>

Lettre d'information ciblée aux ayants droit potentiels à une réduction des primes en 2010

Les contribuables dont le revenu déterminant basé sur l'avis de taxation de la période fiscale 2008 n'atteint pas la limite de revenu fixée par le Conseil d'Etat et lesquels n'étaient pas bénéficiaire d'un subside à l'assurance-maladie en 2009, recevront automatiquement une circulaire nommée « **Marche à suivre** » accompagnée d'une formule de demande de subside pour la réduction des primes. Ce courrier sera adressé aux contribuables concernés dans le courant du mois de mai 2010. Nous vous rendons attentif que cela ne concerne que les contribuables soumis à l'impôt ordinaire.

Révision annuelle des cas existants

Pour les assurés soumis à l'impôt ordinaire qui ont été bénéficiaires d'une réduction des primes en 2009, le droit aux subsides sera réexaminé automatiquement au moyen de l'échange électronique des données fiscales fournit par le Service cantonal des contributions.

Pour les assurés soumis à l'impôt à la source qui ont été bénéficiaires d'une réduction des primes en 2009, le droit aux subsides sera réexaminé par nos soins en 2010 sur la base des salaires bruts 2008 communiqués au Service cantonal des contributions (secteur de l'impôt à la source) ; sur ce point, les autorités fiscales mettent à notre disposition un accès informatique à ces données.

Annonces de modifications - Mutations

Vous pouvez, comme jusqu'à aujourd'hui, nous communiquer tous les changements de situation personnelle/familiale ou financière, naissances, décès, changements d'adresse ou d'état civil.

Premier tirage des décisions 2010

A la fin février/début mars prochain, aura lieu le 1^{er} tirage des décisions 2010 lesquelles concerneront principalement les assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction des primes en 2009.

Nouvelles demandes de subsides présentées en 2009

Il reste actuellement encore un certain nombre de demandes de subsides 2009 pour lesquelles encore aucune décision n'a été rendue. Celles-ci seront traitées dans les plus brefs délais.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous remercions d'avance pour votre collaboration.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON DE FRIBOURG
Secteur assurance-maladie

Annexes

Formulaires de demandes de subsides 2010

Mémento 2010

Marche à suivre présentation nouvelles demandes 2010

Notice explicative décision 2010